
SERVICES FINANCIERS DE PICTET ASSET SERVICES (PAS) RÉGIS PAR LES DISPOSITIONS DE LA LSFIN

Novembre 2021

INTRODUCTION

La Suisse a adopté la Loi sur les services financiers (LSFin) visant à améliorer la protection des investisseurs. Cette loi s'applique aux intermédiaires financiers qui fournissent à titre professionnel (soit en exerçant une activité économique indépendante en vue d'obtenir des revenus réguliers) des services financiers en Suisse (qu'ils soient établis en Suisse ou qu'ils fournissent ces services à des clients en Suisse).

Banque Pictet & Cie SA, par le biais de sa division spécialisée Pictet Asset Services (Banque Pictet & Cie SA et/ou Pictet Asset Services, collectivement «PAS»), fournit des services de banque dépositaire, des services d'administration et de gouvernance, ainsi que des services d'agent de transfert pour des fonds de placement.

Ses clients bénéficient par ailleurs de services de trading par l'intermédiaire des salles de marché rattachées à sa division Pictet Trading & Sales (PTS).

Le but de cette brochure est de vous donner un aperçu des services entrant dans le champ d'application de la LSFin, sans toutefois prétendre fournir des informations détaillées sur les services financiers fournis par PAS. N'hésitez pas à contacter votre chargé de relation pour toute précision. Par ailleurs, pour obtenir davantage d'informations sur la teneur des dispositions de la LSFin, nous vous invitons à vous reporter à la brochure «Informations relatives à la nouvelle réglementation LSFin en matière de protection des investisseurs», disponible sur notre page internet consacrée à la LSFin: www.group.pictet/finsa-pas

SERVICES FINANCIERS RÉGIS PAR LA LSFIN

Différentes formes de services financiers sont proposées aux investisseurs: gestion discrétionnaire de portefeuille, conseil en placement, services d'acquisition/aliénation d'instruments financiers, services de réception/transmission d'ordres (sans conseil) et octroi de crédits pour exécution d'opérations sur instruments financiers. Ces types de services financiers relèvent de la LSFin et sont régis par ses dispositions.

Dans le cadre de la gestion discrétionnaire, les décisions d'investissement sont déléguées au prestataire de services financiers. Dans le cadre du conseil en placement et de l'exécution d'ordres, le client assume l'entière responsabilité des décisions d'investissement. Les obligations du prestataire de services financiers varient donc, notamment en ce qui concerne le niveau d'information à fournir au client.

PAS n'offre ni solutions de gestion discrétionnaire ni conseils en placement et agit habituellement en tant que dépositaire des actifs du client offrant un service d'exécution d'ordres. Ces actifs peuvent être gérés par un tiers si le client a conféré un pouvoir de gestion à un gérant indépendant ou externe (ci-après «GE»). Dans ce cas, la responsabilité du respect des dispositions de la LSFin incombe pour l'essentiel au gérant.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la brochure «Gérants externes et banque dépositaire: incidences de la LSFIn et partage des responsabilités».

SERVICES DE BANQUE DÉPOSITAIRE ET SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

En tant que dépositaire, nous nous chargeons de nombreuses tâches liées à l'administration des actifs. La plupart des services correspondants n'entrent pas dans le champ d'application des dispositions de la LSFIn.

Cependant, certains services (énumérés ci-après) fournis par PAS en complément à la simple conservation d'actifs à certains clients, sous réserve de la signature de la documentation appropriée, sont régis par la LSFIn:

- › services de gestion des liquidités, fournis dans le cadre d'un mandat spécifique;
- › services de prêt de titres permettant de générer des revenus supplémentaires, fournis dans le cadre d'un mandat spécifique;
- › mise en place de limites de crédit: lorsqu'un client contracte un emprunt en vue d'investir dans des instruments financiers, par exemple sous la forme d'un crédit lombard, il s'agit d'un service financier soumis à la LSFIn. En raison des risques particuliers associés à ce type de crédit, la LSFIn prévoit l'application de certaines dispositions relatives à la protection des investisseurs (information, documentation et reddition de compte).

Pour plus d'informations sur nos services de banque dépositaire, veuillez consulter notre page internet: www.group.pictet/custody.

EXÉCUTION D'ORDRES ET TRADING

Dans le cas de services d'exécution d'ordres, le client effectue ses propres investissements sans recevoir ni conseils ni recommandations de la part du prestataire de services financiers. Il est donc entièrement responsable de l'évaluation des instruments financiers et des risques qu'ils comportent.

Les services de trading fournis par la ligne de métier PTS dont les clients de PAS bénéficient donnent accès aux marchés financiers et à l'ensemble des classes d'actifs. S'agissant d'un service d'exécution d'ordres, aucune vérification avant transaction (caractère approprié et/ou adéquat) n'est effectuée.

En revanche, PTS assure une exécution optimale des ordres, selon les principes de la bonne foi et de l'égalité de traitement.

Il est renvoyé pour le surplus à la brochure «Informations relatives à la nouvelle réglementation LSFIn en matière de protection des investisseurs», ainsi qu'à la politique d'exécution des ordres disponible sur la page internet consacrée à la protection des investisseurs.

Mentions légales

Publié par Banque Pictet & Cie SA, le présent document a pour seul but de fournir des informations sur la manière dont Banque Pictet & Cie SA entend respecter les dispositions réglementaires relatives aux services financiers et à la protection des investisseurs.

Il n'est pas destiné à des personnes physiques ou à des entités qui seraient citoyennes d'un Etat ou qui auraient leur domicile dans un Etat ou une juridiction où sa distribution, sa publication, sa mise à disposition ou son utilisation seraient contraires aux lois et règlements en vigueur.

Les informations et données contenues dans le présent document sont fournies à titre d'information uniquement et ne constituent en aucun cas une incitation à choisir des produits, des stratégies d'investissement particulières ou des services proposés par Banque Pictet & Cie SA.

Le contenu de ce document est confidentiel et ne doit être lu ou utilisé que par son destinataire. Banque Pictet & Cie SA n'assume aucune responsabilité quant à son utilisation ou à sa transmission à quelque fin que ce soit par son destinataire. Par conséquent, toute forme de reproduction, copie, divulgation, modification ou publication du contenu du présent document est de la seule responsabilité de son destinataire, à l'entière décharge de Banque Pictet & Cie SA.

Banque Pictet & Cie SA est un établissement bancaire de droit suisse disposant d'une licence bancaire et soumis à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Tous droits réservés. Copyright 2021.

